



Paris, le 6 octobre 2006

Monsieur Philippe TOUZET  
Syndicat SUD/RATP  
4 rue Henri Barbusse  
94110 ARCUEIL

Bonjour,

J'ai bien reçu votre lettre ouverte qui me demande ma position sur les régimes spéciaux de retraite, dont celui de la RATP, au moment où des personnalités de droite comme de gauche, sous prétexte de justice et dans le cadre d'ores et déjà de la campagne pour l'élection présidentielle, parlent de la nécessité de réformer ces systèmes de retraite, voire de les supprimer.

Avant toute autre chose, je tiens à vous dire qu'il ne peut être question pour nous d'accepter le nivellement des systèmes de retraite par le bas, ni l'alignement des régimes plus favorables sur les plus défavorables en rognant les quelques avantages accordés aux travailleurs dans le cadre de ce que le gouvernement, le patronat et les politiciens appellent "régimes spéciaux".

Face aux projets de Sarkozy comme de Ségolène Royal, pour ne citer qu'eux, qui annoncent de nouvelles mesures contre les régimes spéciaux, ma position est simple : il n'est pas question de toucher aux régimes spéciaux. Plus largement -car avec ces nouvelles menaces, c'est en fait l'ensemble des retraites qui est visé, avec la volonté de faire travailler plus et plus longtemps, de reculer l'âge auquel il sera possible d'avoir une retraite à taux plein- je défends l'idée qu'il faut annuler les lois Balladur et Raffarin, pour revenir aux 37,5 années maximum de cotisation pour tous et, pourquoi pas, pour aligner l'ensemble des régimes sur celui qui est le plus favorable aux travailleurs. Par exemple, le fait qu'à la RATP, la retraite est calculée sur le dernier salaire (et non sur ceux des 25 meilleures années), représente certainement une base de calcul plus favorable aux salariés que celle du régime général, base de calcul qui pourrait parfaitement être généralisée. En tout cas, ce qu'il faut, c'est que les pensions aient un niveau qui permette à tous les retraités de vivre correctement, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Depuis les lois Balladur de 1993 jusqu'à celles de Raffarin en 2003, tous les gouvernements ont pris des mesures visant à allonger le temps de cotisation des salariés, c'est-à-dire les années de travail exigées pour partir avec une retraite à taux plein. Et lorsque de 1997 à 2003, les socialistes ont été au gouvernement, ils n'ont absolument pas touché aux lois Balladur. Il n'y a que devant l'important mouvement de grève de l'hiver 1995 qu'un gouvernement, celui de Juppé, a dû faire marche arrière et remballer ses projets contre les régimes spéciaux, et celui de la SNCF en particulier.

Aussi, pour défendre les régimes spéciaux comme pour obtenir l'amélioration de l'ensemble des retraites, j'ai la ferme conviction que les salariés n'auront pas d'autre choix que de l'imposer au gouvernement, celui en place ou celui quel qu'il soit à l'issue de l'élection présidentielle de 2007. Ils devront mettre en oeuvre la force qu'ils détiennent comme ils l'ont fait en 1995. Et, dans la préparation de cette mobilisation indispensable, les syndicats dont le vôtre ont toute leur place à prendre.

En vous souhaitant bon courage, cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arlette Laguiller', written in a cursive style.

Arlette Laguiller